

CLG

14 NOVEMBRE 2024

Participants :

Vladan Koncar, Pascal Bruniaux, Kim Phuc Tran, Sandrine Pessé, Xuyuan Tao, François Boussu, Joseph Lejeune, Cédric Cochrane, Sébastien Thomassey, Ahmad Rashed Labanieh, Thibault Dormois, Fabien Salaun, Dorothée Mercier, Anaëlle Houzet, Virginie Guyodo, Xianyi Zeng, Hubert Ostyn, Frédérick Veyet, Christine Campagne, Usha Massika, Éric Devaux, Nathalie Doumeng, Hayriye Gidik.

1. Point HCERES

Fabien Salaun remercie toutes les personnes impliquées dans la visite HCERES, en particulier le service communication pour l'organisation des visites, qui ont été bien reçues, ainsi que les participants des panels.

Cette année, les retours ne sont pas immédiats comme par le passé. Le rapport d'évaluation sera reçu dans environ deux semaines. Une fois transmis, il pourra être complété ou corrigé dans un délai d'une semaine en cas d'erreurs ou d'informations manquantes.

Une nouveauté cette année : tous les rapports émis par l'HCERES, y compris celui du laboratoire, seront rendus publics, contrairement aux pratiques précédentes.

Question de Sandrine Pessé : Y a-t-il eu des échanges supplémentaires avec les experts pour connaître leur ressenti ?

Les échanges informels avec les experts, qui permettaient auparavant de recueillir un ressenti direct après les évaluations, ne sont désormais plus autorisés. Le laboratoire devra donc attendre le rapport officiel pour obtenir des retours sur l'évaluation.

Xianyi Zeng rajoute que les questions posées par les experts durant l'évaluation étaient plutôt orientées vers des aspects relationnels, notamment le rapprochement avec l'université de Lille.

Fabien Salaun informe que plusieurs points importants ont été soulevés, lors de son dernier entretien entre Xianyi Zeng et les différentes personnes du panel :

- La sécurité ;
- La gestion des enseignants-chercheurs et du personnel BIATS. Cela mènera à des entretiens similaires à ceux réalisés par Élise pour la CTI ;
- La relation avec l'université, Dominique Adolphe a émis une mise en garde sur la nécessité d'anticiper un éventuel changement concernant la personnalité morale et juridique de l'ENSAIT ;
- Des conseils pour le futur.

Virginie Guyodo, ajoute avoir été surprise de la faible participation à la réunion du bilan qui a eu lieu le premier jour de la visite du comité HCERES, notamment l'absence de doctorants, de personnels des ateliers et la faible présence des enseignants-chercheurs.

2. Point RH

Concours ouvert au printemps 2024 - Emploi PR n° 0011 – Fiche de poste Recrutement Professeur des Universités en 33/62ème section CNU

Profil : élaboration, caractéristiques, caractérisations et propriétés des matériaux textiles ; et les matériaux textiles et enjeux de société, Economie circulaire et développement -> les « procédés et matériaux verts »

Nomination : Mme [Nemeshwaree BEHARY MASSIKA](#)

-> Ouverture de concours

-> Ouverture d'un concours de Maître de Conférences en section CNU 33/62 au 1er septembre 2025.

Campagne ATER 2024 – 9 candidatures retenues – 5 classées

- Quentin Watel – doctorant au GEMTEX – thèse soutenue en décembre 2023
- [Abir Razzak](#) – thèse soutenue en 2022 à l'Université de Gafsa, Tunisie – en collaboration avec le LGP2 – 1 an ATER à l'Université d'Avignon

Cinq doctorants vont arriver sous ED-ENGYS :

Nouveaux doctorants

Nom	Titre	Début de thèse	Type de Financement	Dir. Thèse	Co-Dir. Thèse
Radia ELKHANI	Macrostructure <u>nanofibreuse</u> pour le développement de textile intelligent possédant des propriétés <u>optomécaniques</u> par <u>électrofilage</u> et filage voie solvant	01/10/2024	CD Univ. Lille Bourse Ministère	A. EL ACHARI	F. RAULT (*) * Autorisation de <u>co-direction</u> sans HDR
Alexia REYNET	Développement de renforts fibreux à propriétés optimisées à base de fibres de carbone recyclées	01/10/2024	CD-ENSAIT (Projet DUCHESS)	D. SOULAT	
Léa CAZIN		04/11/2024	CD-ENSAIT (Projet <u>Microplaite</u>)	A. CAYLA	
Noure ESQALLI	<u>Biocomposites</u> thermoplastiques innovants à base de fibres naturelles d'origine marocaines tissées	21/10/2024	PHC-Toukbal (<u>Co-Tutelle</u>)	A. CAYLA	O. CHERKAoui
Célia DELLA ROCCA	Constructions hybrides multifonctionnelles pour les pansements en Fibre-Hydrogel (<u>HyFiDress</u>)	02/10/2024	CD JUNIA (Contrat Européen?)	H. GIDIK	

Sept doctorants sont arrivés en première année pour MADIS :

Nouveaux doctorants

Nom	Titre	Début de thèse	Type de Financement	Dir. Thèse	Co-Dir. Thèse
Anais DAHAN	Étude et prédiction du vieillissement des vêtements pour enfant	03/02/2024	CIFRE	S. THOMASSEY	
Claire Eliot	Conception, intégration et fiabilisation des systèmes e-textiles pour les applications défense	19/08/2024	CE	V. KONCAR	C. COCHRANE
Mina LAGHAEI KHOULENJANI	développement et production d'électrodes sèches ECG compatibles avec un fort champ magnétique jusqu'à 3 Tesla (Résonance Magnétique Cardiaque CMR)	15/01/2024	ANR	V. KONCAR	C. COCHRANE
Le Hoang NGUYEN	Intelligence Artificielle Embarquée pour les applications d'Usines Intelligentes dans l'industrie 5.0	01/01/2024	Bourse Dong A University	K.P. TRAN	
Viet Hieu TRAN	Détection d'anomalies explicables dans le Smart Manufacturing grâce à l'apprentissage par renforcement profond et à l'apprentissage fédéré léger	30/11/2024		K.P. TRAN	S. THOMASSEY
Wen YANG	Développement d'un système de recommandation intelligent pour la conception de vêtements 3D personnalisés en intégrant le profil du consommateur, les exigences de la mode et les paramètres techniques du tissu/vêtement	08/01/2024	financement étranger	X. ZENG	X. TAO
Yiqu ZHANG	Développement d'un système d'aide à la conception fonctionnelle intégrant plusieurs modèles caractérisant les interactions entre le confort vestimentaire, les paramètres physiologiques humains et les propriétés textiles	01/09/2024	Bourse CSC	X. ZENG	X. TAO

Deux doctorants non-inscrits dans nos écoles doctorales, mais rattachés au GEMTEX :

Nouveaux doctorants

Doctorants (2024), en collaboration (ni-inscrits à l'ED ENGSYS, ni [co-tutelle](#))

Sayed GHALLEBY : « Développement d'un modèle de simulation pour la mise en forme de tissus multicouches », Thèse de l'Univ. de Tunis EL MANAR

Directeur de thèse : Tarek MABROUKI ; Laboratoire de Mécanique Appliquée et Ingénierie - ENI Tunis

Co-Directeur de thèse: Damien SOULAT

Co-encadrement : A.R. LABANIEH

Hanna Roussel Garcia : « Textiles superhydrophobes et oléophobes à structure micro-nano hiérarchisée », Thèse de l'université de Montpellier

Directrice de thèse : Claire Longuet , C2MA

Co-directrice de thèse : Christine Campagne

Co-encadrement : Belkacem [Otazaghine](#) (C2MA), Fabien Salaün

Hanna bénéficie d'une demi-bourse DGA AID et d'un cofinancement par les Mines d'Alès. Elle rejoindra le laboratoire fin novembre, début décembre, pour une période de six mois avant de retourner aux Mines d'Alès. Sa thèse s'inscrit dans la continuité des travaux de la thèse d'Annaëlle (actuelle doctorante) qui soutiendra le 9 décembre.

Doctorants (2024), inscrits Univ. Lille, ED-ENGYSYS

Inscrits 2024-2025 (au 7/11/2024)				
Année de thèse/ Unité	D1	D2	D3	D4
GEMTEX	5	7	11	

Soutenances 2024
3 (Calba, Erard, Khomarloo)

Doctorants (2024), inscrits Univ. Lille, MADIS

Inscrits 2024-2025 (au 7/11/2024)				
Année de thèse/ Unité	D1	D2	D3	D4
GEMTEX	7	7	7	1

Soutenances 2024
5 (Cheng, Nkengue, Orabi, Shen, Xing)

Au total, huit étudiants sortants et douze étudiants entrants au laboratoire.

HDR (s) à venir

2025

A.R. Labanieh. Codirection sans HDR d'1 thèse en D3; Garant : D. SOULAT;
Commission de l'Univ. Lille du 10/12/2024

E. Mohsenzadeh
Commission de l'Univ. Lille à venir

2026

F. Rault. Codirection sans HDR d'1 thèse en D1; Garant : F. SALAUN;
Commission de l'Univ. Lille à venir (fin 2025 ?)

Concernant les Habilitations à Diriger des Recherches au sein du laboratoire :

- Ahmad est prévu qu'il soutienne son HDR à la fin du printemps 2024.
- Elam a exprimé son souhait de soutenir son HDR en 2025.
- François devrait soutenir son HDR en 2026.

Ahmad et François bénéficient actuellement d'une dérogation leur permettant d'encadrer des thèses. Cependant, cette dérogation impose qu'ils soutiennent leur HDR au moins six mois avant la soutenance des étudiants qu'ils encadrent, afin de respecter les exigences administratives et académiques.

3. Phase 2 thèmes

Une feuille de route a été établie à la fin de l'été dernier. Le travail sur les thèmes a avancé avec leur identification et leur définition entre novembre 2023 et septembre 2024, suivi en septembre d'une méthodologie pour définir les axes des verrous scientifiques lors de réunions dédiées.

D'ici début janvier, il s'agit de recenser les projets passés et en cours, de définir les moyens engagés ou à investir (RH et budgets), tout en planifiant les projets futurs grâce à une traçabilité existante.

Lors du Conseil Scientifique, il a été noté que les huit projets acceptés pour 2024 disposent d'un budget total de 1 million d'euros. Selon le bilan présenté par Xianyi Zeng, le total des budgets des projets collaboratifs entre 2018 et 2023 se situe entre 8 et 9 millions d'euros. Si cette tendance se poursuit, cela signifie qu'environ 1 million d'euros est alloué chaque année au fonctionnement des projets collaboratifs.

Le point 2 consiste à redéfinir l'intégration des projets dans les différents thèmes. Puis au printemps prochain, à travailler sur l'interdisciplinarité, l'implication des enseignants-chercheurs, du personnel technique et des plateformes, ainsi que sur les collaborations externes. Notamment via les projets collaboratifs ou privés, tout en se projetant sur les prochains dépôts de projets, comme les projets régionaux ou ANR prévus entre l'été et l'automne prochains.

Concernant la gestion des différents thèmes, il s'agit de se projeter sur les résultats à court, moyen et long terme, et de créer un calendrier prévisionnel, incluant des réunions, séminaires et conférences avec des doctorants affiliés aux thèmes. Cela permettra une meilleure gestion du laboratoire, qui finance une conférence par doctorant chaque année, tout en prenant en compte l'aspect publication.

ETAPES MISE EN PLACE DES THEMATIQUES

0- Identification des mots clés par groupe -> définition des thèmes et des objectifs (collective) – Novembre 2023 -> Septembre 2024

1- Méthodologie – Septembre 2024 – Décembre 2024

-> description de la méthodologie envisagée

Quels sont les axes de recherche ?

Quels sont les verrous scientifiques associés ?

Quels sont les projets associés (passés, en cours, futurs) ?

Quels sont les moyens mis en œuvre (RH, investissement, fonctionnement) ?

Pour les projets en cours

2- Liens et contributions au laboratoire – Décembre 2024

-> précisez comment que le thème s'inscrit dans le laboratoire

ETAPES MISE EN PLACE DES THEMATIQUES – Janvier 2024 – Mars 2024

3- Interdisciplinarité

-> précisez l'aspect innovant pour l'interdisciplinarité

-> prise de risque & intérêt

4- Implication des EC / Tech/ plateformes

5- Collaborations

-> autres thèmes

-> collaborations externes en cours (au niveau local, national, international)

-> collaborations externes envisagées (au niveau local, national, international)

6- Résultats attendus – échelle de temps (court, moyen et long termes)

7- Calendrier prévisionnel sur 2025/ organisation (réunions, séminaires, conférences, publi...)

Question de Christine Campagne : Quel est l'objectif concernant le point 4 ? c'est de voir le taux d'occupation ?

L'objectif n'est pas le taux d'occupation, mais plutôt de mieux identifier les enseignants-chercheurs concernés par chaque thème. Il s'agit également d'évaluer le taux d'implication des techniciens dans les thèmes ou les projets en cours et de clarifier la gestion des plateformes, en déterminant lesquelles seront impliquées dans chaque projet. Notamment en fonction de l'arrivée des nouveaux équipements. Ces informations peuvent être centralisées et suivies via Sinchro, ce qui permettrait une traçabilité et une comptabilité analytique des activités de recherche, y compris les projets privés.

Question de Usha Massika : Est ce qu'il y a une stratégie par rapport aux publications ? Est-ce qu'il y a des liens ?

Il n'existe pas de stratégie spécifique concernant les publications. Chaque enseignant-chercheur ou groupe de recherche étant libre de choisir ses revues, mais il est important de s'assurer que les articles soumis figurent dans des revues répertoriées dans les bases de données. Il est recommandé de viser des revues classées Q1 et Q2, indépendamment de l'impact factor, en accord avec DORA et la convention de San Francisco. Selon les analyses passées, les revues utilisées par le laboratoire ne semblent pas être prédatrices.

La question des publications avec des éditeurs comme MDPI reste débattue depuis deux ans, avec des approches divergentes selon les institutions : l'Université de Lorraine interdit les publications MDPI, tandis que l'Université de Lille les autorise. Une politique commune du laboratoire pourrait être envisagée, mais il est important qu'elle ne restreigne pas la liberté individuelle des chercheurs à choisir où publier.

L'article *Le Monde* du 12 novembre met en lumière l'influence croissante de MDPI, dont le volume de publications est désormais deux fois supérieur à Wiley.

Lien vers l'article : https://www.lemonde.fr/sciences/article/2024/11/12/l-inflation-du-nombre-de-publications-scientifiques-interroge_6389778_1650684.html

Il a été noté que le laboratoire ne finance plus les publications depuis 2-3 ans, les coûts devant être couverts par les projets des chercheurs. Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation HCERES, des interrogations ont porté sur l'absence de stratégie en termes d'auteurs. Contrairement à d'autres sections (par exemple, 60 ou 61), les sections 33 et 62 n'ont pas établi de directives à ce sujet. Enfin, une attention particulière doit être accordée sur la filiation.

Conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'information
et de leurs interactions (INS2I)

Section 6 du Comité national de la recherche scientifique

Section 7 du Comité national de la recherche scientifique

Commission Interdisciplinaire 51 du Comité national de la recherche scientifique

Section 27 du Conseil national des universités (CNU)

Section 61 du Conseil national des universités (CNU)

Recommandations sur les stratégies de publication en science ouverte

La question de la dissémination des résultats de recherches dans les domaines des sciences de l'information s'est grandement complexifiée ces dernières années, avec un paysage en mutation constante et de fait des référentiels disciplinaires, notamment s'agissant des revues, qui soit s'estompent soit subissent un déficit de lisibilité délétère.

Cette tendance trouve largement son origine dans l'émergence de pratiques éditoriales qualifiées de prédatrices, qui elles-mêmes résultent du modèle économique « auteur-payeur » sous-jacent. Ce modèle, attisé par la mouvance par ailleurs vertueuse de la science ouverte, incite les éditeurs à des pratiques proactives et agressives à l'attention des personnels de la recherche quant à la soumission d'articles, le pilotage d'éditions spéciales, ou la réalisation d'expertises en temps très contraint, au détriment de la qualité. Ces pratiques sont notamment connues d'éditeurs tels que Frontiers, MDPI et Hindawi, mais ont été également observées dans un panel bien plus large d'éditeurs. Il est ici inapproprié de résumer le propos à une liste d'éditeurs spécifiques. En effet, de nombreux éditeurs ayant des pratiques de cette nature hébergent par ailleurs des revues de référence pour certaines communautés. Toutes ces dernières, par ailleurs, ne sont pas impactées de manière égale. Le modèle « auteur-payeur » favorise également l'émergence de méga-journaux (tels que IEEE Access, PLOS One, Scientific Reports) qui, même parfois indépendamment du processus d'évaluation qui peut être rigoureux, publient plusieurs dizaines de milliers d'articles par an de par leur politique d'acceptation très libérale. Enfin, le modèle « auteur-payeur » est aussi présent depuis longtemps dans les conférences scientifiques dont une partie des frais d'inscription (parfois très élevés, surtout quand la conférence est en ligne) cache le paiement de frais de publications.

Analyse

Nous rejoignons l'analyse proposée dans les recommandations de la Commission d'Évaluation Inria [1] s'agissant de la logique commerciale qui s'est installée à la faveur de la politique science ouverte portée par nombres d'organismes et d'universités, en France et à l'étranger. L'incitation forte à la mise à disposition des articles scientifiques sur un modèle ouvert (Open Access) a poussé les éditeurs à proposer un modèle « auteur-payeur » à travers le paiement de frais de publication (APC ou *Article*

Processing Charges). Les dispersions observées sur les tarifs pratiqués sont importantes, jusqu'à plus de 7000€ dans certains cas, frais qui ne semblent en rien être relatifs à la simple mise à disposition en accès ouvert d'un article. Ce modèle s'avère particulièrement onéreux (avec une hausse continue avérée des tarifs pratiqués), il favorise la quantité au détriment de la qualité, induit des inégalités dans la publication de ses résultats de recherche, et est en outre inutile car des archives ouvertes connues existent, tel que HAL ou Arxiv.

Recommandations

Ces recommandations sont communément émises par le Conseil Scientifique de l'INS2I, les sections 6 et 7, la Commission Interdisciplinaire 51 du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) ainsi que la section 27 du Conseil national des universités. Ces recommandations sont formulées à l'attention des personnels de la recherche (en poste ou candidatant à des postes) comme des instances dans leurs divers rôles d'évaluation. Ces recommandations présentent ainsi une position commune à l'endroit des communautés des sciences informatiques et des sciences de l'information dans son ensemble. Enfin, il convient de souligner que ces recommandations sont par nature liées aux pratiques actuelles qui sont amenées à évoluer de par l'apparition de nouveaux modèles, comme par exemple les journaux intégralement gratuits (accès ouvert « diamant ») basés sur des archives ouvertes subventionnées par des organismes.

Critères d'identification

De multiples travaux [2] et recommandations [5] ont énoncé un certain nombre de critères objectifs qui permettent d'identifier des revues et éditeurs dont les pratiques ne seraient pas conformes à l'esprit de qualité scientifique. La présence d'APC est l'un des critères potentiellement pertinents, le CNRS [3] recommandant par ailleurs explicitement de refuser de se plier à leur paiement ; d'autres critères incluent des invitations répétées à soumettre un article, un nombre disproportionné d'éditions spéciales, des temps d'expertise très réduits, ou encore des incitations à réaliser des expertises rapides en échange de l'annulation d'APC pour un futur article. Nous renvoyons vers le rapport très complet réalisé par l'IAP [4], qui liste les critères d'identification devant être consultés préalablement à la soumission d'un article dans une revue non encore connue.

Recommandations à l'attention des instances d'évaluation

- L'approche qualitative fondée sur une sélection d'articles est vertueuse, combinée à une invitation à l'endroit des personnes candidates ou évaluées à expliciter la contribution de chaque publication. La sélection invite ce faisant ces personnes à soumettre les contributions jugées les plus significatives, dont une partie peut ensuite être lue attentivement pour évaluer le contenu scientifique quand c'est envisageable.
- La fourniture de la liste complète des publications est également recommandée, pour bien cerner la typologie et l'étendue de l'activité du chercheur ou de la chercheuse, qui se doit d'être prise en considération en complément des articles mis en avant.
- Quand l'activité d'un chercheur ou d'une chercheuse est rattachée à une communauté scientifique (GDR ou société savante), il est pertinent de juger le positionnement scientifique dans ce cadre. La structuration de la communauté peut d'ailleurs être rendue explicite sur le site même via des documents de référence.

- Nous invitons également à la vigilance s'agissant des publications dans des revues « de la zone grise » [1], en ce sens que certaines communautés, parfois interdisciplinaires, ont des revues de référence de leurs domaines propres, parfois toujours très sélectives, chez des éditeurs cités pour leurs pratiques prédatrices.

Recommandations à l'attention des personnes candidates ou évaluées

- La définition du positionnement de son profil scientifique au sein de la section d'appartenance, de son institut de rattachement et plus largement dans la communauté scientifique (GDR en national) est cruciale à une bonne évaluation du dossier. Ceci permet de souligner explicitement les questions scientifiques abordées et d'insister sur les spécificités / originalités de l'activité développée dans son environnement. Les chercheuses et chercheurs sont d'ailleurs invités à réfléchir, au sein de leur communauté scientifique, à l'établissement de bonnes pratiques de publication, notamment à l'attention des jeunes chercheuses et chercheurs.
- Quand ce n'est pas déjà obligatoire, nous invitons les chercheuses et chercheurs à fournir une sélection d'articles pour illustrer qualitativement leur activité. Chaque article peut ainsi être accompagné d'un court résumé de la contribution qu'il décrit et les avancées afférentes par rapport à l'état de l'art. Dans le cas d'un article publié dans une conférence ou revue sujette à débat s'agissant du caractère « prédateur » des pratiques éditoriales, il est recommandé d'explicitier et argumenter ce choix.
- Nous encourageons les chercheuses et chercheurs évalués à fournir sous une forme quelconque (CV HAL ou autre) leur liste exhaustive de publications, accompagnée d'un texte explicitant leur stratégie globale de publication, qu'elle leur soit propre, commune à l'équipe ou même au laboratoire.
- Au-delà de l'incitation à la vigilance préalablement mentionnée s'agissant du choix des cibles de publications, il est également important de souligner le libre-arbitre propre à l'esprit de liberté scientifique qui doit nous animer. S'appuyer sur l'expertise et les conseils des collègues et collectifs de recherches est également une bonne pratique qui permet de réaliser des choix éclairés.
- Nous recommandons également la plus grande vigilance s'agissant de l'implication dans des activités éditoriales, que ce soit des comités éditoriaux ou de « guest editor » dans des éditions spéciales.
- Conformément aux recommandations ou injonctions émises par certains organismes ou instances, nous incitons à ne pas payer d'APC auprès des éditeurs pour la mise à disposition en accès libre. Le manuscrit peut être mis en accès libre dans l'archive ouverte HAL dès son acceptation, ce qui est autorisé par de nombreuses revues de nos disciplines. Nous rappelons également que la Loi pour une République numérique spécifie un embargo maximal de six mois qui peut être opposé en cas de refus de l'éditeur [7]. La stratégie portée par de nombreux organismes et agences [3] quant à l'émergence de revues conforme au modèle diamant permet une publication des résultats sans frais sur un modèle ouvert. Ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie large de la science ouverte à laquelle nous invitons largement les communautés à adhérer.



Il convient enfin à nouveau de rappeler que les présentes recommandations sont relatives au paysage actuel de l'édition scientifique et devront certainement être adaptées en fonction de l'évolution des pratiques et modèles de publication.

Recommandation adoptée :

CSI INS2I, le 23 novembre 2023.	Vote : 19 oui /19 votants
Section 6, le 16 novembre 2023.	Vote : 19 oui /19 votants
Section 7, le 16 novembre 2023.	Vote : 15 oui/ 15 votants
CID51, le 6 décembre 2023.	Vote : 12 oui, 3 abstentions /15 votants

Section 27 CNU, le 17 novembre 2023. Vote : 52 oui, 3 non, 3 abstentions /58 votants
Section 61 CNU, le 31 janvier 2024. Vote : 65 oui, 0 non, 0 abstentions /65 votants

M. Gilles SASSATELLI
Président du Conseil scientifique de
l'INS2I

M. Pierre SENELLART
Président de la Section 6

Mme Inbar FIJALKOW
Présidente de la Section 7

M. François PARCY
Président de la CID51

M. Lionel SEINTURIER
Président de la Section 27 CNU

M. Jérôme MARS
Président de la Section 61 CNU



Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Mme Adeline NAZARENKO, directrice de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)
- Mme Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N)
- M. Pierre ALLIEZ, président de la commission d'évaluation d'Inria
- Mme Sylvie BAUER, présidente de la commission permanente du conseil national des universités (CP-CNU)
- M. Guillaume GELLE, président de France Universités
- Mme Tania MARTINS VIEIRA, cheffe de cabinet, France Universités
- M. Bruno SPORTISSE, président-directeur général d'Inria
- M. Jean-Frédéric GERBEAU, directeur général délégué à la science d'Inria
- M. Laurent ROMARY, directeur de la culture et de l'information scientifiques d'Inria
- M. Éric SAINT-AMAN, directeur du département d'évaluation de la recherche de l'Hcéres
- M. Atilla BASKURT, conseiller scientifique de pilotage du domaine STIC de l'Hcéres
- Mme Hélène TOUZET, directrice du GDR BIM
- Mme Mireille BLAY-FORNARINO et Mme Catherine DUBOIS, directrice et co-directrice du GDR GPL
- Mme Meghyn BIENVENU et M. Nicolas MAUDET, co-directeurs du GDR RADIA
- M. David COEURJOLY et Mme. Maud MARCHAL, co-directeurs du GDR IG-RV
- M. Jean-Michel MULLER et Guillaume THEYSSIER, co-directeurs du GDR IM
- M. Cédric RICHARD, directeur du GDR ISIS
- M. Dimitri PEAUCELLE, directeur du GDR MACS
- Mme Sarah COHEN-BOULAKIA, directrice du GDR MaDICS
- Mme Marlène VILLANOVA, directrice du GDR MAGIS
- M. Christian ARTIGUES, directeur du GDR RO
- M. Philippe FRAISSE, directeur du GDR Robotique
- M. Thomas NOEL, directeur du GDR RSD
- Mme Caroline FONTAINE, directrice du GDR Sécurité Informatique
- M. Ian O'CONNOR, directeur du GDR SoC2
- Mme Béatrice DAILLE, directrice du GDR TAL

[1] <https://inria.hal.science/hal-04001505/>

[2] <https://coop-ist.cirad.fr/publier-et-diffuser/eviter-les-revues-et-editeurs-predateurs/1-qu-est-ce-qu-une-revue-predatrice-ou-un-editeur-potentiellement-predateur>

[3] <https://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/le-cnrs-encourage-ses-scientifiques-ne-plus-payer-pour-etre-publies>

[4] pp.8-9: <https://www.interacademies.org/publication/predatory-practices-summary-French>

[5] <https://cnu27.univ-lille.fr/documents/publication-note.pdf>

[6] <https://www.inria.fr/fr/science-ouverte-politique-apc-inria>

[7] https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/DP_LoiNumerique.pdf

Question de Usha Massika : Il faut indiquer la contribution des auteurs sur les différents thèmes dans la publication ?

La question de la contribution précise des auteurs dans les publications soulève des débats, mais reste souvent secondaire par rapport au contenu de l'article. La contribution spécifique de chaque auteur ne fera pas l'objet d'une analyse approfondie. Cependant, la position des auteurs (premier, dernier, etc.) est un indicateur parfois pris en compte. Généralement, dans les travaux de doctorants, le doctorant est positionné en premier auteur, ce qui valorise son dossier pour la poursuite de sa carrière.

La publication est, par nature, un travail collectif complexe qui englobe de nombreuses dimensions : élaboration du projet, développement de l'idée, gestion des interactions, collecte et analyse des données, encadrement, et bien d'autres encore. Évaluer précisément la contribution de chaque participant s'avère non seulement difficile, mais aussi peu représentatif de l'effort global déployé pour mener à bien le projet. Cette complexité illustre le caractère collaboratif et humain de la recherche, où la publication ne représente que la partie émergée d'un processus bien plus étendu.

Dans certains contextes spécifiques, comme celui de Sampra (notamment en médecine), la position des auteurs peut servir d'indicateur lors des évaluations ou des classements pour des financements. Généralement, le premier auteur est associé à la réalisation du travail expérimental, souvent un doctorant, tandis que le dernier auteur est souvent le porteur du projet. Toutefois, les positions intermédiaires perdent souvent en signification.

L'essentiel est que chaque chercheur puisse valoriser ses travaux et expliquer clairement sa contribution lorsque cela est demandé (par exemple, dans les dossiers d'évaluation incluant les 5 travaux majeurs). En ce qui concerne l'ordre des auteurs, il ne devrait pas être un indicateur prioritaire pour le laboratoire.

Question de François Boussu : Si on est plusieurs à travailler sur un sujet interdisciplinaire, il y a des choix de journaux qui peuvent être plus orientés que d'autres ?

Lorsque des travaux interdisciplinaires sont réalisés, c'est l'interdisciplinarité elle-même qui devient le point central des recherches, et cela est valorisé à la fois dans les actions du laboratoire et dans les dossiers des chercheurs. Ainsi, le fait d'avoir une spécialité, par exemple en mécanique, n'empêche pas de publier dans une revue davantage orientée vers les polymères. Ce type de contribution sera reconnu, car les approches interdisciplinaires et transdisciplinaires gagnent en reconnaissance.

Question d'Éric Devaux : Quel est le point de vue de la CNU ?

Des membres du CNU ont justement abordé cette réflexion lors de la journée organisée par l'Université de Lille, où certains chercheurs souhaitaient rester dans une approche monodisciplinaire, et se questionnaient sur la manière de croiser leurs travaux, tout en étant sûrs de pouvoir les valoriser. Ils ont précisé que l'interdisciplinarité était un critère fortement reconnu, car elle permettait de mettre en avant l'ouverture d'esprit et le rayonnement des recherches.

Questions de François Boussu : Quelle est l'organisation pour les thèmes de la feuille de route ? Et qui s'occupe de chaque thème ?

D'ici la fin décembre et début janvier, la première étape consiste à reprendre le travail amorcé en septembre en se concentrant sur une planification par thèmes afin de répondre aux objectifs définis. Ensuite, au printemps prochain, un travail complémentaire sera effectué sur la deuxième partie. L'idée est d'utiliser les séminaires Gemtex pour regrouper les informations.

C'est un travail collectif, car il s'agit d'une démarche collaborative.

4. Process de demande d'avis HFSD

En attendant la mise en place de la ZRR (Zone à Régime Restrictif), tous les collaborateurs étrangers, que ce soit pour un stagiaire, un doctorant, un ingénieur, un post-doc, etc., doivent obtenir un avis du HFSD (Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité) du ministère. L'objectif principal de ce processus est d'avoir les bons interlocuteurs, qui sont Virginie Guyodo (FSD pour l'ENSAIT) et Dorothee Mercier (FSD Adjoint pour l'ENSAIT) et surtout d'anticiper les demandes le plus tôt possible, car les délais de traitement par le ministère sont actuellement entre un à deux mois en moyenne.

Pour l'instant, ce processus concerne uniquement les collaborateurs de nationalités étrangères. L'avis du HFSD est obligatoire, sans cet avis il est impossible d'accueillir les collaborateurs, que ce soit pour un contrat de travail, une convention de collaborateur bénévole, ou l'inscription en thèse.

Le but principal est de s'assurer que toutes les demandes sont bien préparées et traitées efficacement pour éviter les retards, en veillant à ce que chaque collaborateur étranger puisse être accueilli dans les règles.

Concernant les thèses, lorsqu'il y a un besoin de validation par l'université, cette dernière soumet également une demande au HFSD.

Pour les thèses DGA et les ANR internationaux, le dossier est directement remonté au ministère, qui a déjà traité ces sujets et candidats en amont.

Pour les délégations, le processus est similaire et les délais restent les mêmes.

PROCESS DE DEMANDE D'AVIS INFORMEL HFSD

Le document ci-après présente la procédure obligatoire que vous avez à suivre afin de pouvoir accueillir :

I. Un collaborateur de nationalité étrangère au sein du laboratoire

1. Envoyer au FSD et FSD adjoint de l'ENSAIT (virginie.guyodo@ensait.fr et dorothee.mercier@ensait.fr) les documents listés ci-dessous :
 - Formulaire d'accès de demande informelle (par Dorothée sur demande)
 - CV du candidat/collaborateur
 - Descriptif détaillé du sujet de recherche pour lequel le chercheur souhaite rejoindre le laboratoire pour une période donnée
 - Copie du passeport
2. Toutes les demandes doivent être envoyées au FSD et FSD Adjoint dès connaissance du projet d'accueil pour instruction
3. Dès réception de l'avis vous serez informés par mail et il vous sera indiqué si l'avis est favorable ou non, avec ou sans réserve.
4. Si l'avis est favorable, une lettre d'invitation pourra être signée par le Directeur du laboratoire et le collaborateur pourra être accueilli sous contrat de travail (en lien avec le service des ressources humaines) ou sous convention d'accueil de collaborateur bénévole (convention transmise par le FSD adjoint)
5. En cas d'avis favorable émis avec réserve, il sera nécessaire de prendre l'attache des FSD et FSD Adjoint afin de définir les documents à mettre en place pour pouvoir accueillir votre collaborateur
6. En cas d'avis défavorable, une discussion devra être engagée avec le Directeur du Laboratoire.

Le document ci-après présente la procédure obligatoire que vous avez à suivre afin de pouvoir accueillir :

II. Une délégation étrangère au sein du laboratoire

1. Envoyer au FSD et FSD adjoint de l'ENSAIT (virginie.guyodo@ensait.fr et dorothee.mercier@ensait.fr) les documents listés ci-dessous :
 - Les dates de la visite
 - Les noms, prénoms, dates de naissance, nom de l'entreprise ou de l'entité, les fonctions des personnes à accueillir
 - Les noms et prénoms des collaborateurs ENSAIT qui souhaitent accueillir la délégation
 - Le détail de la visite programmée (ateliers, laboratoire, circuit)
 - L'objectif de la visite
2. Toutes les demandes doivent être envoyées au FSD et FSD Adjoint dès connaissance du projet d'accueil pour instruction
3. Dès réception de l'avis, vous serez informés par mail et il vous sera indiqué si l'avis est favorable ou non, avec ou sans réserve.
4. Si l'avis est favorable, une lettre d'invitation pourra être signée par le Directeur du laboratoire et la délégation pourra programmer sa venue
5. En cas d'avis favorable émis avec réserve, il sera nécessaire de prendre l'attache des FSD et FSD Adjoint afin de définir les documents à mettre en place pour pouvoir accueillir votre délégation
6. En cas d'avis défavorable, une discussion devra être engagée avec le Directeur du Laboratoire.

Question de Vladan Koncar : Faut-il également faire une demande HFSD pour les personnes étrangères qui viennent seulement pour quelques heures, par exemple pour une visite de l'école ?

Même pour une visite courte (délégation), une demande HFSD est nécessaire, notamment pour les visites de laboratoires. En indiquant le circuit de notoriété, c'est-à-dire les zones ou informations sensibles que l'on pourrait montrer.

Il y a une différence entre un visiteur et une délégation :

- Visiteurs : Pour des réunions ponctuelles sans visite approfondie des laboratoires, il n'est pas nécessaire de faire une demande formelle.
- Délégations : Lorsqu'il s'agit de visites organisées dans le cadre de projets, incluant l'accès aux laboratoires, une demande HFSD est obligatoire. Cela nécessite une anticipation, car le processus doit être enclenché avant l'arrivée des visiteurs.

Actuellement, l'ENSAIT est en phase de pré-ZRR. Une fois que la ZRR sera en place, chaque personne entrant dans l'établissement devra être annoncée à l'avance, et les circuits seront strictement définis. Les conférences, par exemple, ne permettront pas de visites spontanées des laboratoires. Les visites devront être clairement planifiées et encadrées avec les personnes concernées.

Question de Xuyuan Tao : Si c'est pour une réunion dans le cadre de projet collaboratif ?

Si la réunion se tient en dehors des laboratoires et ne concerne pas d'accès à des zones sensibles ou des équipements spécifiques, les participants sont considérés comme des visiteurs, et aucune demande particulière HFSD n'est requise.

Si les participants doivent accéder aux laboratoires ou ateliers, même pour une courte durée, cela relève d'une délégation. Dans ce cas, il faut cadrer la visite et faire une demande HFSD. Souvent, ces délégations sont organisées à la demande d'un institut, d'une entreprise ou d'un autre organisme dans l'optique de développer une future collaboration.

Il n'y a pas de limite liée à la durée de la visite. Qu'il s'agisse de quelques heures, d'une journée ou de plusieurs semaines, ce qui compte, c'est le sujet abordé et la thématique de la collaboration.

En résumé, si c'est une simple réunion sans accès sensible, les participants sont des visiteurs. En revanche, si l'accès à des locaux techniques est nécessaire, cela bascule dans le cadre d'une délégation, nécessitant un cadre strict et une anticipation via le HFSD.

Question de Joseph Lejeune : Dans le cadre de la journée portes ouvertes ?

Actuellement, les journées portes ouvertes ne relèvent pas du cadre de la recherche, mais plutôt d'un aspect pédagogique. Bien que le même laboratoire et les équipes soient impliqués, ces événements ne sont pas soumis à la procédure stricte que l'on applique pour les collaborations ou délégations en recherche. Cependant, cette distinction pourrait évoluer avec la mise en place de la ZRR, où ces questions devront être clarifiées. Aujourd'hui, le fonctionnement est sur des avis informels pour les collaborateurs étrangers qui viennent pour des durées et thématiques spécifiques.

À l'IEMN, certaines salles sont ZRR, d'autres non. Si une visite se limite à des zones non ZRR, aucune déclaration préalable formelle n'est nécessaire. Cependant, lorsqu'une activité implique une salle ZRR, une déclaration est obligatoire, parfois jusqu'à deux semaines à l'avance, et elle est gérée par le FSD sur place.

Ce fonctionnement peut varier en fonction des structures. Par exemple, à l'Université de Lille, le service FSD est assuré par trois personnes à plein temps, ce qui accélère les procédures. En

revanche, dans notre cas, la gestion du FSD est un rôle additionnel aux autres activités. Cela explique pourquoi certaines démarches prennent plus de temps ici.

En résumé, tant que l'ENSAIT n'est pas en ZRR, la gestion des visites reste souple, les démarches sont informelles via le HSFD, sans formalités strictes pour des visites ou réunions hors zones sensibles. Mais une transition plus formelle est à prévoir. Une fois en ZRR, obligation de déclarer à l'avance toute personne entrant dans les locaux ZRR, y compris pour des événements comme les journées portes ouvertes si elles concernent des zones sensibles.

Question de François Boussu : Si un industriel visite pour discuter d'un projet de recherche et que l'un d'eux n'est pas de nationalité française, cela est-il considéré comme une délégation ?

Cela dépendra de l'endroit où ils seront reçus : soit dans des zones sensibles, comme un laboratoire avec des informations confidentielles, soit dans des zones non sensibles.

Certains perçoivent la ZRR comme un frein potentiel à l'accueil des partenaires et à la fluidité des collaborations, en érigeant des barrières administratives et en allongeant les délais pour les échanges.

À l'inverse, d'autres soulignent que l'objectif principal de la ZRR est de protéger la recherche, notamment en garantissant la confidentialité des travaux, ce qui peut renforcer la confiance des partenaires industriels. Une telle protection pourrait aussi valoriser la recherche auprès de ces derniers.

Question de Usha Massika : Concernant les étudiants étrangers qui sont en cours de TP et qu'ils voient les machines ?

Les étudiants bénéficient d'un statut spécifique en tant que membres d'un établissement d'enseignement. Lorsqu'ils accèdent à des zones sensibles (ZRR), ils doivent respecter les consignes d'accès strictes. Par exemple, il leur est interdit d'utiliser la carte d'accès d'un autre étudiant ou collaborateur.

Le statut des étudiants change en fonction de leur niveau, les étudiants jusqu'au niveau M1 (Master 1) ne sont pas soumis aux mêmes règles. À partir du M2 (Master 2) et au-delà, ils basculent sous un autre dispositif, car ils sont souvent impliqués dans des travaux de recherche.

Les noms de toutes les personnes présentes dans l'établissement, y compris les étudiants, les sociétés de nettoyage ou de travaux, seront répertoriés et transmis au ministère dans le cadre de la mise en place de la ZRR. Une mise à jour des listes des membres sera effectuée tous les 5 ans, y compris pour le personnel permanent.

Pour éviter les incidents, des procédures strictes sont mises en place pour limiter l'accès aux données sensibles et vérifier les parcours des personnes impliquées dans des projets de recherche.

Pour les collaborateurs étrangers le processus d'accès repose sur une description détaillée du sujet de recherche. Pour les délégations, d'un itinéraire et d'une justification précise de la visite. Ces informations sont essentielles pour permettre au HFSD d'évaluer les demandes et de donner un avis favorable.

La mise en place de la ZRR vise avant tout à protéger les données sensibles de l'établissement et à éviter des crises comme celles vécues par d'autres organismes par le passé. Bien que le processus puisse sembler contraignant, il est conçu pour garantir la sécurité des travaux de recherche tout en permettant une collaboration organisée et encadrée.

Question de Cédric Cochrane : Comment cela se passe-t-il concernant la collecte des données, notamment les copies de passeport des personnes accueillies ?

La collecte des copies de passeport, dans le cadre d'une demande liée à la sécurité ou à une collaboration, est essentielle. Toutefois, pour minimiser les risques et respecter le RGPD, il est préférable de centraliser la gestion de ces données sensibles et de limiter leur conservation au strict nécessaire.

Question à clarifier avec Nolan Jehanno du service juridique.

Question de Cédric Cochrane Les étudiants étrangers ont besoin de la lettre d'invitation pour effectuer leur demande de visa ou autre. Cependant, celle-ci arrive tardivement dans le processus. Comment y remédier ?

Il est proposé que le laboratoire d'accueil délivre une lettre sous condition, par exemple, en attendant l'obtention du financement ou de l'avis favorable. Cependant, le consulat ne peut pas accorder le visa avant de recevoir une lettre d'invitation formelle, ce qui crée un délai supplémentaire. Une solution envisagée serait de délivrer une lettre conditionnelle pour permettre à l'étudiant de préparer sa demande de visa, tout en respectant les étapes administratives nécessaires, comme l'avis favorable et la convention de chercheurs. Question à clarifier avec Nolan Jehanno du service juridique

5. Proposition Stage Master

Cette année, 16 sujets ont été reçus, dont 2 avec une demande de cofinancement (en bleu).

Certains sujets dépendent de financements externes, , avec des réponses en attente.

Le sujet indiquant 0 est en attente d'une réponse de l'extérieur

Concernant les sujets Master DM, il n'y a pas de demande de financement de laboratoire, les stages sont faits en entreprise.

Aucun retour n'a encore été reçu sur le budget du laboratoire. Il est proposé de créer une liste principale (8 à 9 sujets, incluant les deux cofinancés) et une liste complémentaire, à ajuster en fonction de l'obtention du budget. La répartition dépendra aussi des cofinancements et de l'intérêt des candidats, sachant qu'il y aurait actuellement plus de sujets que de candidats. Deux stratégies sont envisagées : limiter le nombre de sujets ou laisser la liste ouverte. Un autre problème concerne des sujets mal définis, rendant difficile la projection des étudiants.

Pour la liste complémentaire, il est proposé d'y inclure les sujets déjà pourvus l'année dernière, notamment celui sur les gants (François) et celui sur les vibrations des matériaux composites (Philippe et Xavier). L'objectif est de privilégier des sujets nouveaux pour apporter de la diversité et de l'innovation.

Une incertitude subsiste concernant le départ éventuel de Mohamed au Japon. Cela pourrait affecter le suivi du sujet sur le développement de la technologie de trissage, dont il est le porteur principal. Xavier, qui a co-écrit ce sujet avec Mohamed, a pris en compte cette éventualité. Cependant, aucune confirmation n'a été reçue quant au départ de Mohamed, ce qui laisse la question en suspens.

Concernant les trois sujets marqués "0", il est proposé de les soumettre aux étudiants si le laboratoire les considère viables. Pour les autres, les sujets classés "1" seront proposés immédiatement, tandis que ceux classés "2" iront en liste complémentaire, avec un point à faire dans un mois selon les retours des étudiants et le budget. Un projet qui est porté par les codes d'architecture sera financé par le ministère de la culture avec une modification du budget par rapport aux 230000 demandés avec une réduction de 15 % sur la partie laboratoire. Une thèse est prévue sur ce projet, et un stage master pourrait servir de pré-recrutement.

Plusieurs sujets soutiennent des thèses en cours (Jean, Gabriel, Baptiste), tandis que d'autres sont entièrement nouveaux, comme celui porté par Xavier et David. Un sujet sur la modélisation de la résistance des coutures manque encore de clarté scientifique et nécessitera une révision par Xavier et Guillaume. La liste sera finalisée et partagée, avec un point de suivi prévu en décembre pour ajustements.

Question de François Boussu : Quelle serait l'enveloppe budgétaire prévue ?

L'enveloppe budgétaire initialement prévue est de 30 000 €, permettant de financer 10 à 12 sujets. Cependant, aucun retour officiel n'a encore été reçu. La situation budgétaire reste complexe, notamment en raison des travaux de mise en sécurité, et des ajustements pourraient être nécessaires après arbitrage. Une réévaluation globale du budget Gemtex sera également indispensable pour décider du financement des doctorants et des projets à venir.

6. Organisation / déroulé du GEMTEX DAY

Le comité a élaboré un planning du GEMTEX DAY, il est encore provisoire. Il inclut des introductions par Élise et Christine sur le lien entre formation et recherche, suivies d'une présentation des activités du GEMTEX. Deux intervenants d'entreprise (M. Bourrilhon et M. Hamdi de chez Hermès) témoigneront, avant une table ronde mixte (présentiel et visio) avec 4 participants. Ensuite, une session café, des posters en élaboration, et des visites d'ateliers sont prévues. L'après-midi alternera entre tables rondes (enseignants, doctorants, juniors) et ateliers. Les groupes et ateliers seront finalisés la semaine prochaine selon les retours des participants.

PROGRAMME DU GEMTEX DAY VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024				
Salle	Horaire	Intervenants		
AMPHI H	08:30 - 08:45	ACCUEIL DES PARTICIPANTS		comité Gemtex Day
AMPHI H	08:45 - 09:10	INTRODUCTION		
		Etudes (lien formation/recherche)	Elise T/ Christine C	
		Présentation Gemtex + activités	Fabien S	
AMPHI H	09:10 - 09:40	BESOIN EN RECHERCHE : collaborations GEMTEX		
		Institut de Recherche Biomédicale des Armées - Cyprien Bourrilhon		
		Hermès - Isri Hamdi		
AMPHI H	09:40 - 10:35	TEMOIGNAGES ANCIENS		4 invités
		Anaëlle Talbourdet (clim8, Lyon) visio	Cathy S	
		Fatima Omrani (Boeing, UK) visio		
		Julien Payen (Lattice medical, HDF) prés		
		Moez Hamad (Jules, HDF) prés		
COUR HON	10:35 - 11:00	PAUSE CAFE		
		// session Posters	Doctorants	
	11:00 - 12:40 (A)	GROUPE A	GROUPE B	Doctorants + EC + techniciens
		VISITES ATELIER RECHERCHE (5/5) Labos/ateliers	Tables rondes Gemtex (3/6)	+ ing + post docs :
	11:00 - 12:15 (B)		Salles AS202/203/I221/I223	présentateurs +
	12:15 - 12:45 (B)		séances poster B (COUR HON)	accompagnateurs
COUR HON	12:45 - 14:00	PAUSE DEJEUNER		comité Gemtex Day
	14:00 - 15:40 (B)	GROUPE A	GROUPE B	Doctorants + EC + techniciens
		Tables rondes Gemtex (3/6)	VISITES ATELIER RECHERCHE (5/5) Labos/ateliers	+ ing + post docs :
	14:00 - 15:15 (A)	Salles AS202/203/I221/I223		présentateurs +
	15:15 - 15:45	séances poster A (COUR HON)		accompagnateurs
AMPHI H	15:45 - 16:30	CLOTURE JOURNEE		comité Gemtex Day
		Vote meilleur poster		
		Questionnaire participation journée		
		Débrief journée		

Questions de Fabien Salaun : À quel moment le planning sera communiqué aux étudiants ? Et comment sont gérées les présences et les absences ?

Le planning du GEMTEX DAY est presque finalisé et sera communiqué aux étudiants la semaine prochaine, en amont de l'événement, comme c'est la coutume. Cela leur permettra de s'organiser, notamment pour le déjeuner offert, une nouveauté cette année. Bien que les groupes, ateliers et visites soient déjà planifiés, l'envoi du programme définitif attend encore la confirmation finale des détails pour éviter tout changement après communication.

Question de Dorothée Mercier : Est-ce qu'il y a des frais à prendre en charge pour les invités ?

Les frais de déplacement des intervenants pour le GEMTEX DAY ne seront pas pris en charge, les industriels gèrent leurs propres déplacements, les intervenants en présentiel sont locaux. Cette décision permet de respecter un budget serré en fin d'année.

7. Questions diverses

Concernant les dossiers de thèses région, ils doivent être soumis à l'université d'ici le 15 décembre, car ils passent par le conseil scientifique. Cependant, le Template officiel de la région n'est pas encore disponible, ce qui est habituel. Il est conseillé de commencer la rédaction des projets en utilisant le modèle de l'année précédente disponible sur le site de la région. Les projets doivent être remontés au laboratoire la première semaine de décembre pour être classés. Ces thèses impliquent généralement un cofinancement (DGA, ADEME, ou projets collaboratifs).

Le classement des thèses au laboratoire, en lien avec le CLG, se fera selon quatre critères :

- Qualité scientifique (40 %),
- Originalité et innovation (20 %),
- Faisabilité (20 %),
- Porteur/encadrant (20 %).

En fonction du nombre de propositions reçues début décembre, une évaluation sur dossier sera envisagée, et peut-être un oral de 5 à 10 minutes où chaque porteur présentera son sujet.

Question de Christine Campagne : Le dernier point concerne l'interdisciplinarité ?

C'est important d'identifier l'équipe soumettant le sujet, avec un **HDR** responsable et des co-encadrants associés.

Question de Usha Massika : Concernant l'ADEME ?

Pour les thèses avec cofinancement ADEME, il est important de vérifier si le projet correspond à leurs critères, car seuls les coûts RH sont pris en charge, sans budget de fonctionnement. Bien que le rapport préalable ne soit pas nécessaire pour déposer à l'université, il faudra en discuter avec l'ADEME. Par ailleurs, les porteurs doivent s'assurer de leur taux d'encadrement pour pouvoir déposer, car une fois les dossiers soumis à l'école doctorale (en mai), il sera trop tard pour modifier les encadrants.

Question de François Boussu : Quel sera le budget pour 2025 ? Est-ce qu'il y aura une partie pour les cotisations ?

Le budget prévisionnel demandé pour 2025 est fixé à 100 000 €, une enveloppe similaire à celle de l'année précédente. Aucun investissement supplémentaire n'a été demandé.

Toutefois, la situation financière est tendue, avec moins de 2 000 € restant pour les dépenses de fonctionnement jusqu'à la fin de l'année.

Dans les demandes budgétaires, il y a une petite allocation pour les cotisations. Cependant, l'année prochaine, une grande partie du budget sera consacrée aux soutenances, car elles ne seront pas financées sur les projets, ce qui représentera une charge importante.

Question de François Boussu : Quelle partie peut être diminuée si une réduction des budgets est demandée ?

Une réduction du budget est attendue, avec une attention particulière aux cotisations versées aux pôles, notamment 5 000 € destinés au pôle Euramatériaux, soit l'équivalent de cinq soutenances de thèse. Le budget global de fonctionnement demandé est de 122 000 €. Il sera nécessaire de faire des coupes dans plusieurs domaines, mais le laboratoire ne peut fonctionner en dessous de 100 000 €. Des fonds de roulement sont disponibles pour financer certains investissements.

FIN DU CLG 10h35